

**EN DATE DU 17 Juin 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 Juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 Juin 2020, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, ROCREE Roselyne, DANEL Sandrine, GUYADER Héloïse, ALLORGE Hervé, BRIERRE Catherine, BOUCHER Martial, BARON Samuel, ROHEE Nathalie, DUHAMEL Agnès,

Absent excusé : DAUBE François qui donne pouvoir à ROCREE Roselyne

Secrétaire de Séance : ROHEE Nathalie

Ouverture de séance à 20h05

-----

### **1- Délibération pour acceptation d'un don :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie a reçu un don en chèque de la part d'un couple d'administré d'un montant de 150 €.

Ce don est fait en remerciement de l'aide que la commune a apportée dans la gestion de la crise sanitaire du au Covid-19, par l'achat de masques et de solutions hydro-alcooliques distribués à l'ensemble des foyers du village.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte le don et un courrier de remerciement va être fait aux administrés.**

### **2- Projet du centre bourg : choix du scénario**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit se prononcer sur un choix de scénario pour le projet d'aménagement du centre bourg.

En effet, la commune a acquis, par le biais de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, la propriété du 8 rue de la Mairie. Cet établissement a proposé à la commune de réaliser une étude flash, pour travailler sur un projet d'aménagement du centre bourg du village.

Le projet rendu propose deux scénarios d'aménagements possible, après que la commune est énoncées les idées d'utilisation des locaux et nos souhaits. Le choix du scénario n'engagera pas la commune à réaliser le projet en état mais permettra d'avoir une estimation financière du coût de réalisation d'un tel projet.

Après discussion, le conseil municipal est favorable au scénario 1 avec des modifications.

Une prochaine réunion avec le bureau d'étude ayant réalisé le projet va avoir lieu afin de continuer l'avancement du dossier.

### **3- Vote des taux d'imposition 2020 :**

Les taux d'imposition de l'année 2019 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,04 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12,15 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 34,42 %
- CFE (entreprise) : 12,34 %

A partir de cette année, le conseil municipal ne décide plus du taux de la taxe d'habitation car celle-ci va disparaître, mais le montant que la commune aurait du percevoir sera compenser par une dotation de l'état.

**Après discussion ; le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.**

### **4- Vote du budget 2020 :**

La commission des finances a travaillé sur le budget, le conseil rentre dans les détails de celui-ci, après lecture de la liste des subventions aux associations 2020,

Le conseil opte pour les subventions suivantes dans le nouveau budget 2020 :

Compte	Associations	Montant de la subvention 2020
<b>6</b> <b>5</b> <b>7</b> <b>4</b>	Comité des fêtes	1 000.00
	Coopérative scolaire	400.00
	Croix rouge du Neubourg	100.00
	Kiosque d'ateliers	315.00
	Prévention routière	50.00
	Monuments et site de l'eure	35.00
	2ème DB	35.00
	resto du coeur	50.00
	Secours populaire	50.00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 035.00</b>
657362	CCAS	4 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 000.00</b>
65541	SIVOS	50 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>50 000.00</b>

#### **En investissement :**

Les dépenses prévues sont :

- L'installation de deux points d'éclairage public
- L'agrandissement d'un local technique et des travaux à l'église et au cimetière.
- Le paiement des travaux des mares après nouvelles intervention des entreprises ou réduction du coût des travaux
- Travaux d'assainissement au Mesnil Péan, pour le problème des eaux
- Le remplacement d'une dernière bouche à incendie
- La réfection du tableau d'inauguration du château d'eau
- Le remplacement du matériel informatique (Ordinateur fixe, portable et photocopieur)

- L'achat d'un défibrillateur.

L'ensemble des dépenses d'investissement prévues au budget sont de :

- 175 400 € pour les travaux et les acquisitions
- 6 666.68 € de remboursement de capital d'emprunt
- 930.80 € d'amortissement de subvention
- Soit un montant total des dépenses de 182 997.48 €.

En recette :

- Un excédent reporté de 2019 de 68 130.60 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de 29 031.40 €
- La vente de terrains communaux 21 700 €
- Les travaux du local technique et de l'église ont fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR. Nous avons eu l'accord de la subvention d'un montant de 42 838.00 €
- 2 137.00 € de taxe d'aménagement et de FCTVA
- 13 518.11 € d'amortissement
- Soit un montant un 177 355.11 €

Soit un solde déficitaire de 5 642.37 €, qui sera pris sur le budget de fonctionnement pour autofinancer l'ensemble des dépenses et ne pas recourir à un nouvel emprunt.

Compte tenu du virement réalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, le budget de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 99 400.36 €.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié, article après article le projet de budget primitif, vote le budget 2020 à 11 voix pour, arrêté comme suit :

➤ Recettes et dépenses de fonctionnement	:	286 928.75 €
➤ Recettes et dépenses d'investissement	:	182 997.48 €

## **5- Questions diverses :**

Monsieur le Maire a reçu un courrier pour une demande de prêt d'une salle afin de permettre la réunion d'une nouvelle association sur la commune par la création d'un club des aînés.

Le défibrillateur acheté en début d'année 2020, sera bientôt installé sur le mur de la Mairie, un raccordement électrique doit avoir lieu.

Une demande de rebouchage des trous du chemin de la mare Bechet a été faite, le conseil est favorable à la réalisation de l'opération qui sera faite dans les meilleurs délais.

Monsieur BOUCHER demande si la commune peut prêter la salle des fêtes au SIVOS, si besoin, pour l'organisation de l'accueil périscolaire et de la cantine, dès le 22 juin au vu des effectifs et du protocole sanitaire à mettre en place. Le conseil municipal est favorable à cette demande.

La séance est levée à 23h34.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Patrick LHERMEROULT

HERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DANEL Sandrine	GUYADER H�lo�se
ALLORGE Herv�	BRIERRE Catherine	BOUCHER Martial	BARON Samuel
DAUBE Fran�ois v pv � ROCREE Roselyne	ROHEE Nathalie	DUHAMEL Agn�s	